



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un résumé du débat public du Conseil de sécurité portant sur la question intitulée « Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, une menace pour la stabilité », qui s'est tenu le 19 décembre 2018, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Paix et sécurité en Afrique ». Ce document a été établi par la Côte d'Ivoire, qui assurait la présidence du Conseil de sécurité en décembre 2018 (voir annexe).

Je saisis cette occasion pour vous remercier d'avoir contribué au débat en faisant part de vos observations par l'intermédiaire de votre directrice de cabinet. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kacou Houadja Léon Adom



**Annexe à la lettre datée du 20 mai 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé du débat public tenu par le Conseil de sécurité
le 19 décembre 2018 sur la question intitulée « Le trafic de drogue
en Afrique de l'Ouest, une menace pour la stabilité », établi par
la présidence du Conseil**

Assurant la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2018, la Côte d'Ivoire a l'honneur, par la présente, de vous faire tenir ci-joint le présent résumé du débat du Conseil de sécurité portant sur le thème intitulé « Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, une menace pour la stabilité », qui s'est tenu le 19 décembre 2018, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Paix et sécurité en Afrique ».

Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Yury Fedotov, a présenté un exposé.

M. Fedotov a attiré l'attention sur les tendances alarmantes qui transparaisaient dans le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et qui avaient pour effet de perturber et d'affaiblir la gouvernance, la sécurité, la croissance économique et la santé publique. Il a insisté sur le fait que les activités des réseaux criminels ne se limitaient plus à l'acheminement de la cocaïne et de l'héroïne par le continent africain à destination de l'Europe et d'autres marchés. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2018* publié par l'ONUDC, les saisies de médicaments opioïdes opérées dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ainsi que d'Afrique du Nord représentaient 87 % du total mondial de saisies. M. Fedotov a fait observer qu'à l'instar de l'Asie, l'Afrique connaissait la plus forte augmentation mondiale du nombre de saisies de cocaïne et que le nombre des saisies d'héroïne, de cannabis et de méthamphétamine était également en hausse dans la région.

M. Fedotov a souligné que la consommation de stupéfiants augmentait en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ce qui faisait peser une grave menace sur la santé publique, sachant qu'un seul toxicomane sur 18 avait accès à un traitement. Il a rappelé que la région devait faire face à bien d'autres menaces à la sécurité posées par la criminalité, qui étaient liées au trafic de stupéfiants, notamment le trafic d'armes, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et la piraterie maritime, sans compter celles que faisait peser le terrorisme. Il a expliqué que l'ONUDC continuait de promouvoir le dialogue régional et interrégional et les mesures de lutte contre le trafic de drogue, y compris dans la région du Sahel, et demeurait pleinement déterminé à appuyer l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, en étroite collaboration avec tous ses partenaires régionaux et internationaux. M. Fedotov a conclu en précisant que les efforts déployés allaient de la mise en place de mécanismes de coopération interinstitutions à l'apport d'une assistance technique en passant par le renforcement des capacités des services de détection et de répression.

Tous les membres du Conseil ont, par la suite, fait des déclarations. Les délégations ont été unanimes à s'inquiéter des répercussions grandissantes que le problème mondial de la drogue avait sur la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, laquelle était devenue une zone de transit pour le trafic de cocaïne, d'héroïne, de médicaments opioïdes pour la consommation non médicale et de drogues synthétiques, ainsi qu'une sphère de production de cannabis et de drogues de synthèse. Les orateurs ont signalé que la production globale d'opium et la fabrication de cocaïne avaient atteint les niveaux les plus élevés jamais enregistrés dans la région, outre que celle-ci était devenue un centre de consommation pour tous types de

drogues, ont indiqué des orateurs, faisant référence au *Rapport mondial sur les drogues 2018* publié par l'ONUDD.

Plusieurs représentants ont mis l'accent sur les dommages causés par la culture, le trafic et la consommation de drogues illicites et leurs liens avec la criminalité organisée, les flux de capitaux illégaux, la corruption et, dans certains cas, le terrorisme international. À cet égard, bon nombre d'intervenants ont mis en évidence le fait que les effets corrosifs du trafic transnational de drogues et de la criminalité organisée dans la région mettaient à mal les institutions démocratiques et l'état de droit, aggravaient la corruption, érodaient la confiance du public dans le gouvernement et le système judiciaire, et compromettaient le développement social et économique. Les orateurs ont conclu que le trafic de drogue constituait une menace non seulement pour la consolidation de la paix, la stabilité et la sécurité internationale en ce qu'il finançait et alimentait des conflits armés prolongés, mais aussi pour l'action menée en faveur de la santé et du développement durable.

Les délégations ont demandé, à la quasi-unanimité, que la communauté internationale mène une intervention vigoureuse et transversale afin de combattre et d'éliminer le trafic de drogue et, d'une manière plus générale, la criminalité transnationale, sur la base d'une coopération multilatérale, régionale et bilatérale. Certains membres ont préconisé, à cette fin, de s'attaquer de front à l'offre et à la demande dans le cadre d'une approche intégrée. Plusieurs intervenants ont fait observer que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan dans le cadre de ces efforts, notamment le Conseil de sécurité, en se penchant sur les liens entre le trafic de drogue, le terrorisme, la criminalité organisée ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Il a été souligné, à multiples reprises, que la communauté internationale se devait d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités, en leur apportant, à leur demande, une assistance technique, de sorte qu'ils soient mieux à même de conduire la lutte contre ce fléau. Il s'agissait, notamment, de renforcer les capacités dont disposaient les institutions de justice pénale pour détecter le trafic de drogue et les crimes liés à ce fléau et pour mener les enquêtes et engager les poursuites voulues ; il convenait aussi d'améliorer la sécurité aux frontières et de faciliter l'échange d'information et la formation du personnel des services de détection et de répression.

Bon nombre d'orateurs ont fait observer que la communauté internationale devait s'attaquer aux causes profondes du trafic de drogue, notamment la pauvreté, le sous-développement, l'instabilité et les conflits armés. D'aucuns estimaient qu'il était possible d'atteindre cet objectif en renforçant les capacités et les institutions de promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement durable. Il importait tout autant, selon eux, de prévenir et de réprimer la radicalisation des jeunes tout en cherchant à élargir leurs débouchés professionnels et à améliorer leur niveau d'instruction.

La communauté internationale a été à maintes reprises invitée à renforcer la coordination et la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales et les organismes des Nations Unies en vue de créer des synergies propres à lutter efficacement contre le trafic de drogue et la corruption. Dans le même ordre d'importance, il s'agissait de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en encourageant les bonnes pratiques, l'échange d'information et le réseautage ainsi que l'harmonisation de la législation entre les pays de la région.

Une large place a été accordée aux initiatives menées par les entités et instances internationales et régionales suivantes : l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Organisation internationale de police

criminelle (INTERPOL), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat. Plusieurs orateurs se sont félicités de l'action menée par l'ONUSD dans la région, par le truchement de ses bureaux régionaux, en vue de développer les capacités dont disposaient les services de détection et de répression de ces pays, de renforcer la coopération régionale et d'élaborer des outils efficaces aux fins d'une collaboration concrète.

À l'échelle nationale, certaines délégations ont souligné que les pays de la région devaient faire de la lutte contre les stupéfiants une priorité politique, avec l'appui des donateurs et des parties prenantes internationales. Selon les orateurs, il s'agissait, pour ce faire, de s'attaquer au problème sous l'angle de la prévention, et en tenant compte de ses dimensions sociales et sanitaires.

La Côte d'Ivoire a organisé ce débat afin d'attirer une nouvelle fois l'attention sur les effets délétères du trafic de drogue, qui compromettent la paix et la sécurité en Afrique, et de mettre en commun les meilleures pratiques en la matière. La Côte d'Ivoire, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2018, espère que ce débat enrichira l'examen de cette question par le Conseil et attend avec intérêt de collaborer avec les membres du Conseil de sécurité à cette fin.
